

AXESS STARXPRT

AXESS SOFTWARE

AXESS ONLINE

TRAITE DE SCISSION

ENTRE

- La société **AXESS STARXPERT**, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 8 avenue de la Gare – Le Cube Numérique – 26300 ALIXAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 449 436 732,

Représentée par la société AXESS GROUPE, Présidente, elle-même représentée par la société ARMEN, Présidente, elle-même représentée par la société HFTN, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Gilles TREHIOU, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

De première part,

Ci-après désignée la « **Société Scindée** »

ET

- La société **AXESS SOFTWARE**, société à responsabilité limitée au capital de 573.000 euros, dont le siège social est situé 8 avenue de la Gare – Le Cube Numérique – 26300 ALIXAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 312 396 328,

Représentée par Monsieur Gilles TREHIOU, Gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

De deuxième part,

ET

- La société **AXESS ONLINE**, société à responsabilité limitée au capital de 150.000 euros, dont le siège social est situé 8 avenue de la Gare – Le Cube Numérique – 26300 ALIXAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 489 548 065,

Représentée par Monsieur Gilles TREHIOU, Gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

De troisième part,

Les soussignées de deuxième part et de troisième part étant ci-après désignées ensemble les « **Sociétés Bénéficiaires** »

Ci-après désignées ensemble les « **Parties** » ou les « **Sociétés** ».

Ont établi ainsi qu'il suit la convention constatant la scission de la société AXESS STARXPERT, au profit des sociétés AXESS SOFTWARE et AXESS ONLINE.

PREALABLEMENT AU PROJET DE SCISSION PAR VOIE D'APPORT-SCISSION, OBJET DES PRESENTES, IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

PRESENTATION DES SOCIETES

1 – AXESS STARXPART : Société Scindée

- La Société Scindée est une société par actions simplifiée.
- La Société Scindée a été constituée pour une durée de 99 ans, expirant le 21 juillet 2102, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
- Le capital social est fixé à la somme de 40.000 euros, divisé en 2.000 actions, d'une valeur nominale de vingt euros, toutes de même catégorie, entièrement libérées.
- A ce jour, l'effectif salarié de la Société est de 14 salariés.
- La Société Scindée a notamment pour objet, en France et à l'étranger toute opérations et prestations relatives à la gestion informatique de données, et notamment :
 - La configuration, la commercialisation, la maintenance de matériels informatiques,
 - La conception, la configuration, et la commercialisation et la maintenance de progiciels et/ou de logiciels spécifiques,
 - Le conseil et l'assistance technique relatifs aux activités précitées,
 - La réalisation d'audits des systèmes d'informations,
 - L'hébergement d'applications et de données informatiques,
 - Le traitement informatique de données,
 - L'assistance dans le recrutement et la définition de méthode de formation,
 - La délivrance de tous types de formation,
 - Le recherche et la sélection de partenaires financiers et d'assureurs et la négociation avec ces mêmes partenaires,
 - Toutes prestations annexes relatives aux activités précitées
 - La participation directe ou indirecte à toute opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, d'apport, de souscriptions, ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prise d'intérêts, de fusion, d'association ou de toute autre manière,
 - Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes ou complémentaires, de nature à favoriser son extension ou son développement.
- La Société Scindée n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune obligation, aucune obligation convertible en actions, échangeable contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions, ni aucune option de souscription ou d'achat d'actions. D'une manière générale, elle n'a émis aucune valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de capital ou de titres de créances au sens des articles L.228-1 à L.228-97 du code de commerce.
- La Société Scindée n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.
- Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé dans les statuts.

- La Société Scindée a clôturé son dernier exercice social le 31 mars 2024. L'exercice en cours se termine le 31 mars 2025.

2 – AXESS ONLINE : Société Bénéficiaire

- La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE est une société à responsabilité limitée.
- La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE a été constituée pour une durée de 99 ans, expirant le 15 avril 2105, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
- Le capital social est fixé à la somme de 150.000 euros, divisé en 1.000 parts sociales de 150 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrite et intégralement libérées, numérotées de 1 à 1.000.
- A ce jour, l'effectif salarié de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE est de 61 personnes.
- La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE a notamment pour objet, en France et à l'étranger :
 - Toute activités de services informatiques et notamment le conseil, l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur tous types de projets, la vente de progiciels, logiciels, licences, matériels ; la conception, la maintenance, le développement, la formation, l'étude dans le domaine de l'informatiques, ainsi que toutes prestations d'ingénierie, de services et de conseils qui y sont rattachées
 - Le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de société nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou e gérance de tous biens ou droits ou autrement
 - Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.
- La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune obligation, aucune obligation convertible en part sociale, échangeable contre des parts sociales ou donnant droit à souscription à des parts sociales, ni aucune option de souscription ou d'achat de parts sociales. D'une manière générale, elle n'a émis aucune valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de capital ou de titres de créances au sens des articles L.228-1 à L.228-97 du code de commerce.
- La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.
- Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé dans les statuts.
- La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE a clôturé son dernier exercice social le 31 mars 2024. L'exercice en cours se termine le 31 mars 2025.

3 – AXESS SOFTWARE : Société Bénéficiaire

- La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE est une société à responsabilité limitée.

- La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE a été constituée pour une durée de 99 ans, expirant le 5 décembre 2112, sauf prorogation ou dissolution anticipée.
- Le capital social est fixé à la somme de 573.000 euros, divisé en 573.000 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrite et intégralement libérées, numérotées de 1 à 573.000.
- A ce jour, l'effectif salarié de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE est de 93 personnes.
- La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE a notamment pour objet, en France et dans tous autres pays :
 - Le service et le conseil en informatiques, la vente de progiciels et matériels informatiques, ainsi que des formations y afférentes.
 En vue de réaliser son objet, la société pourra :
 - Créer, acquérir, vendre, échanger, prendre et donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer ou exploiter directement ou indirectement, tous établissements commerciaux et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
 - Obtenir ou acquérir toutes concessions, licences, marques de distribution ou les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation ou concessions en France et à l'étranger ;
 - Et généralement faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ;
 - Elle pourra agir directement, indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociales ou personnes, et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, les opérations rentrant dans son objet ;
 - Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations, dans toutes sociétés ou entreprises française ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.
- La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE n'a pas créé de parts bénéficiaires et n'a émis aucune obligation, aucune obligation convertible en part sociale, échangeable contre des parts sociales ou donnant droit à souscription à des parts sociales, ni aucune option de souscription ou d'achat de parts sociales. D'une manière générale, elle n'a émis aucune valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de capital ou de titres de créances au sens des articles L.228-1 à L.228-97 du code de commerce.
- La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE n'est pas cotée en bourse et ne fait pas appel public à l'épargne.
- Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé dans les statuts.
- La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE a clôturé son dernier exercice social le 31 mars 2024. L'exercice en cours se termine le 31 mars 2025.

4 - LIENS ENTRE LES SOCIÉTÉS

4.1. Liens en capital

Il n'existe aucun lien direct en capital entre les Sociétés, chacune d'elles ne détenant aucun titre de l'une ou des autres.

Toutefois les Sociétés sont détenues à 100 % par la société AXESS GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 1.405.941 euros, dont le siège social est situé 8 avenue de la Gare - Le Cube Numérique - 26300 ALIXAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 513 969 345.

4.2. Lien de direction

Monsieur Gilles TREHIOU, Gérant des Société Bénéficiaires, est également président de la société HFTN, elle-même présidente de la société ARMEN, elle-même présidente de la société AXESS GROUPE, elle-même présidente de la Société Scindée.

5 - MOTIFS ET BUTS DE LA SCISSION

La société AXESS STARXPRT exerce deux activités distinctes :

- une activité Cloud, qui sera transférée à AXESS ONLINE ;
- une activité GED (Gestion électronique des documents), qui sera transférée à AXESS SOFTWARE.

La présente scission constitue une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles, et une exploitation plus rationnelle des activités de la Société Scindée. Elle se traduira également par un allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

6 - COMPTES SERVANT DE BASE À LA SCISSION

Ainsi qu'il est dit au paragraphe 7 ci-après, l'apport prendra effet le 1^{er} avril 2024.

Afin d'établir les conditions de l'opération, il a été décidé d'utiliser pour les Sociétés Scindée et Bénéficiaires les comptes du dernier exercice clos, à savoir le 31 mars 2024, tels qu'ils ont été approuvés le 27 septembre 2024 pour la Société Scindée et les Sociétés Bénéficiaires.

Les exemplaires de chacun des comptes utilisés figurent en annexe des présentes (**Annexe 1**).

7 - DATE D'EFFET DE LA SCISSION – RETROACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente scission aura, d'un point de vue comptable et fiscal, **un effet rétroactif au 1^{er} avril 2024** (ci-après la « **Date d'Effet** »).

Toutes les opérations actives et passives effectuées par la Société Scindée depuis le 1^{er} avril 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la scission (ci-après la « **Date de Réalisation** ») seront réputées faites au bénéfice ou à la charge de chacune des Sociétés Bénéficiaires.

En conséquence, les opérations actives et passives réalisées par la Société Scindée depuis la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation, seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées de plein droit comme étant accomplies pour le compte de chacune des Sociétés Bénéficiaires qui

supporteront exclusivement les résultats actifs et passifs de l'exploitation des biens transmis.

8 - MÉTHODES D'ÉVALUATION

Il est indiqué que, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, et s'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Scindée, leur valeur nette comptable dans les comptes des Sociétés Bénéficiaires.

9 - REMUNERATION DES APPORTS – ABSENCE DE RAPPORT D'ÉCHANGE

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société AXESS GROUPE détient à ce jour la totalité des titres de la Société Scindée et des Sociétés Bénéficiaires, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation des opérations de scission, il ne pourra être procédé à l'échange de titres de la Société Scindée contre les titres remis par les Sociétés Bénéficiaires.

Les Sociétés Bénéficiaires ne créeront donc aucune part sociale nouvelle en rémunération des apports désignés ci-dessous et leur capital demeurera inchangé. Dans ces conditions, il ne sera pas procédé au calcul d'un rapport d'échange, qui serait sans objet compte tenu de l'absence d'augmentation de capital des Sociétés Bénéficiaires.

L'actif net recueilli par chacune des Sociétés Bénéficiaires, sera comptabilisé selon les règles prévues par le règlement de l'ANC n° 2019-06 du 8 novembre 2019 homologué par arrêté du 26 décembre 2019 (art. 745-3 et s.).

La présente scission emportera transmission à titre universel au profit des Société Bénéficiaires du patrimoine de la Société Scindée déterminée selon la méthode ci-dessus. Il est expressément convenu entre les Parties que, par dérogation aux dispositions de l'article L. 236-25 du Code de commerce, et en application de l'article L.236-26 du Code de commerce, les Sociétés Bénéficiaires ne seront tenues d'acquitter que la partie du passif mise à leur charge sans solidarité entre elles.

La Société Scindée faisant apport de la totalité de son patrimoine dans le cadre de l'opération de scission, la dissolution de ladite société sera effectuée à la Date de Réalisation, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

CECI EXPOSE, IL EST PASSE A LA CONVENTION DE SCISSION, OBJET DES PRESENTES, LAQUELLE SERA DIVISEE EN QUATRE PARTIES :

LA PREMIERE, relative à l'apport-scission et au passif pris en charge par la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE.

LA DEUXIEME, relative à l'apport-scission et au passif pris en charge par la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE.

LA TROISIEME, relative à l'entrée en jouissance des biens et aux conditions générales de la scission.

LA QUATRIEME et dernière, relative aux déclarations légales concernant les biens apportés, au régime fiscal de la scission et autres stipulations du présent traité de scission.

CONVENTION DE SCISSION

En application des dispositions des articles L236-19 et L.236-6 du Code de commerce et des articles R.236-17 et R.236-1 du Code de commerce, les Sociétés signataires ont arrêté le présent traité de scission, par lequel la Société Scindée apporte, par voie d'apport scission, deux branches d'activités complètes et autonomes au profit des Sociétés Bénéficiaires.

PREMIÈRE PARTIE

APPORT-SCISSION PAR LA SOCIETE SCINDEE A LA SOCIETE BENEFICIAIRE AXESS ONLINE

La Société Scindée apporte à la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE, sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière, et sous la condition suspensive ci-après stipulée, ce qui est consenti et accepté par Monsieur Gilles TREHIOU pour la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE et Scindée, l'ensemble des biens, droits et obligations et autres éléments d'actif et de passif composant la branche complète et autonome d'activité Cloud de la Société Scindée, tel que le tout existait au 31 mars 2024 ainsi que ceux qui en sont la représentation à ce jour comme à la Date de Réalisation.

En conséquence, et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive, le patrimoine de la Société Scindée composant la branche complète et autonome d'activité de l'activité Cloud sera dévolu à la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la Société Scindée depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE.

La comptabilisation dans les comptes de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la Société Scindée au 31 mars 2024, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

La scission emportant transmission universelle du patrimoine de la Société Scindée, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur l'intégralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans les comptes de la Société Scindée ou omis dans les désignations ci-dessous.

De ce fait, les désignations ci-après n'ont qu'un caractère énonciatif et non limitatif.

I - DÉSIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF APORTE

La Société Scindée apporte, sous les conditions ordinaires et de droit en la matière, et sous les conditions ci-après exprimées, à la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE, ce qui est accepté par cette dernière, les actifs et passifs ci-après décrits composant la branche complète et autonome d'activité, tels que lesdits actifs et passifs existeront à la Date de Réalisation.

I.A. Actif immobilisé

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées de l'ensemble des éléments constitutifs du fonds de commerce de la branche d'activité dont la Société Scindée est propriétaire, lesdits éléments comprenant :

- La clientèle, l'achalandage et le droit de se dire successeur de la Société Scindée,
- Tous les documents techniques et commerciaux se rapportant à la branche complète d'activité,
- Les marques, logos, dessins, logiciels et autres droits de propriété industrielle et intellectuelle se rapportant à la branche complète d'activité et dont la liste figure en Annexe,
- Le bénéfice et la charge de toutes autorisations d'exploitation ou permissions administratives, concernant l'exploitation de la branche complète d'activité,
- Le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, accords et engagements conclus par la Société Scindée, concernant l'exploitation de la branche complète d'activité, la liste des contrats significatifs figurant en Annexe,
- Le droit au bail des locaux sis 8 avenue de la Gare – Le Cube Numérique – 26300 ALIXAN

L'ensemble de l'actif immobilisé de la Société Scindée dont la transmission est prévue au bénéfice de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE, comprenait au 31 mars, date de l'arrêté des comptes servant de base à la présente scission, les éléments ci-après désignés, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

A. <u>ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE</u>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49.250,42 €	39.276,13 €	9.974,29 €
3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.589,61 €	-	1.589,61 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	50.840,03 €	39.276,13 €	11.563,90 €

M. Gilles TREHIOU, Gérant de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE renonce à exiger une plus ample désignation des immobilisations corporelles apportées par la Société Scindée pour les connaître parfaitement.

I.B. Actif circulant

L'ensemble de l'actif circulant de la Société Scindée dont la transmission est prévue au bénéfice de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE, comprenait au 31 mars, date de l'arrêté des comptes servant de base à la présente scission, les éléments ci-après désignés, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

B. <u>ELEMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT</u>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
1. EN-COURS DE PRODUCTION	56.900,86 €	-	56.900,86 €
2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	833 787,98 €	9.470,00 €	824.317,98 €
3. AUTRES CREANCES	1.923.156,64 €	-	1.923.156,64 €
4. DIVERS			
- Disponibilités	688.435,16 €	-	688.435,16 €
- Charges constatées d'avance	398.114,60 €	-	398.114,60 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3.900.395,24 €	9.470,00 €	3.889.925,24 €

VALEUR TOTAL DE L'ACTIF APORTE : 3.902.489,14 €.

II - PASSIF PRIS EN CHARGE

La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE prendra en charge et acquittera, aux lieu et place de la Société Scindée, l'intégralité du passif composant la branche d'activité apportée par cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications ci-dessus, le passif pris en charge par la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE comprend, au vu des comptes de la Société Scindée au 31 mars 2024 :

A. <u>DETTES D'EXPLOITATION</u>	Valeur nette
1. EMPRUNTS ET DETTES (ETABLISSEMENTS DE CREDIT)	627,28 €
2. AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN COURS	20.628,84 €
3. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	988.338,44 €
4. DETTES FISCALES ET SOCIALES	441.550,29 €
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	1.451.144,85 €
B. <u>DETTES DIVERSES</u>	Valeur nette
1. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	766.307,00 €

TOTAL DETTES DIVERSES	766.307,00 €
TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	2.217.451,85 €

D'une manière générale, la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE prendra en charge la totalité du passif de la Société Scindée afférent à l'activité de cette dernière et non connu ou non prévisible, sans aucune exception ni réserve, y compris celui qui aurait été omis dans le passif sus-indiqué ou qui viendrait à apparaître ultérieurement.

VALEUR TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE : 2.217.451,85 €.

III - MONTANT DE L'ACTIF NET APORTE

Il résulte de ce qui précède :

- que le montant de l'actif apporté s'élève à la somme de.....	3.902.489,14 €
- que le montant du passif pris en charge s'élève à la somme de	2.217.451,85 €

- que l'actif net apporté s'élève à la somme de	<u>1.685.037,29 €</u>

L'actif net apporté à la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE s'élève en conséquence à 1.685.037,29 €.

IV - REMUNERATION DES APPORTS ET INSCRIPTION DANS LES COMPTES DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE AXESS ONLINE

A. REMUNERATION DES APPORTS

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3,II-3° du Code de commerce, et dans la mesure où la société AXESS GROUPE détient à ce jour la totalité des titres de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE et de la Société Scindée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive des opérations de scission, il ne pourra être procédé à l'échange d'actions de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE contre les actions remises par la Société Scindée.

La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE ne créera donc aucune action nouvelle en rémunération des apports désignés ci-dessous et son capital demeurera inchangé. Dans ces conditions, il ne sera pas procédé au calcul d'un rapport d'échange, qui serait sans objet compte tenu de l'absence d'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE.

L'actif net recueilli par la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE sera inscrit au passif de celle-ci au compte « Report à nouveau ».

B. INSCRIPTION DANS LES COMPTES DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE AXESS ONLINE

En conséquence d'une scission sans échange de titres, la valeur brute et les éventuelles dépréciations des titres de la Société Scindée sont ajoutées à la valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE, dans les comptes de la société AXESS GROUPE, qui détient l'intégralité des titres des Sociétés Scindée et Bénéficiaire AXESS ONLINE.

La valeur comptable brute des titres de la Société Scindée est répartie uniformément sur la valeur unitaire des titres de la Société Bénéficiaire AXESS ONLINE.

V - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE reprendra les engagements hors bilan de la Société Scindée.

La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE sera substituée à la Société Scindée dans le bénéfice ou les obligations résultant ou pouvant résulter desdits engagements et chacune des Sociétés s'engage à faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

Il en sera de même en ce qui concerne tout engagement donné ou reçu depuis le 1^{er} avril 2024.

DEUXIEME PARTIE

APPORT-SCISSION PAR LA SOCIETE SCINDEE A LA SOCIETE BENEFICIAIRE AXESS SOFTWARE

La Société Scindée apporte à la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE, sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière, et sous la condition suspensive ci-après stipulée, ce qui est consenti et accepté par Monsieur Gilles TREHIOU pour les Sociétés Bénéficiaire AXESS SOFTWARE et Scindée, l'ensemble des biens, droits et obligations et autres éléments d'actif et de passif composant la branche complète et autonome d'activité GED de la Société Scindée, tel que le tout existait au 31 mars 2024 ainsi que ceux qui en sont la représentation à ce jour comme à la Date de Réalisation.

En conséquence, et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive, le patrimoine de la Société Scindée composant la branche complète et autonome d'activité GED sera dévolu à la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, ce qui, de convention expresse, vaudra reprise par la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE de toutes les opérations sociales, sans réserve aucune, effectuées par la Société Scindée depuis la Date d'Effet jusqu'à la Date de Réalisation, tous les résultats actifs et passifs de ces opérations étant au profit ou à la charge de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE.

La comptabilisation dans les comptes de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la Société Scindée au 31 mars 2024, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

La scission emportant transmission universelle du patrimoine de la Société Scindée, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur l'intégralité desdits éléments, même non nommément désignés ou omis dans les comptes de la Société Scindée ou omis dans les désignations ci-dessous.

De ce fait, les désignations ci-après n'ont qu'un caractère énonciatif et non limitatif.

I - DÉSIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF APORTE

La Société Scindée apporte, sous les conditions ordinaires et de droit en la matière, et sous les conditions ci-après exprimées, à la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE, ce qui est accepté par cette dernière, les actifs et passifs ci-après décrits composant la branche complète et autonome d'activité, tels que lesdits actifs et passifs existeront à la Date de Réalisation.

I.A. Actif immobilisé

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées de l'ensemble des éléments constitutifs du fonds de commerce de la branche d'activité dont la Société Scindée est propriétaire, lesdits éléments comprenant :

- La clientèle, l'achalandage et le droit de se dire successeur de la Société Scindée,
- Tous les documents techniques et commerciaux se rapportant à la branche complète d'activité,
- Les marques, logos, dessins, logiciels et autres droits de propriété industrielle et intellectuelle se rapportant à la branche complète d'activité et dont la liste figure en Annexe,
- Le bénéfice et la charge de toutes autorisations d'exploitation ou permissions administratives, concernant l'exploitation de la branche complète d'activité,
- Le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, accords et engagements conclus par la Société Scindée, concernant l'exploitation de la branche complète d'activité, la liste des contrats significatifs figurant en Annexe,
- Le droit au bail des locaux sis 8 avenue de la Gare – Le Cube Numérique – 26300 ALIXAN

L'ensemble de l'actif immobilisé de la Société Scindée dont la transmission est prévue au bénéfice de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE, comprenait au 31 mars, date de l'arrêté des comptes servant de base à la présente scission, les éléments ci-après désignés, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

A. ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-
3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	-	-	-

M. Gilles TREHIOU, Gérant de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE renonce à exiger une plus ample désignation des immobilisations corporelles apportées par la Société Scindée pour les connaître parfaitement.

Le groupe AXESS centralise les investissements en matériel informatique, serveurs, ... qu'il met à disposition de ces filiales, ce qui explique qu'il n'y ait pas d'immobilisation de ce type sur AXESS STARXPART.

Les immobilisations corporelles d'AXESS STARXPART non obsolètes et non totalement amorties se limitent au seul véhicule BMW X1. La VNC de ce dernier était de 9 974.29 euros au 31/03/2024. Ce véhicule étant utilisé par un salarié transféré sur AXESS ONLINE, il a été logiquement transmis à cette dernière. Le reste des immobilisations corporelles, est totalement amorti, obsolète et inutilisable.

I.B. Actif circulant

L'ensemble de l'actif circulant de la Société Scindée dont la transmission est prévue au bénéfice de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE, comprenait au 31 mars, date de l'arrêté des comptes servant de base à la présente scission, les éléments ci-après désignés, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative :

B. <u>ELEMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT</u>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
5. EN-COURS DE PRODUCTION	36.426,38 €	-	36.426,38 €
6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	384.684,73 €	-	384.684,73 €
7. AUTRES CREANCES	139.162,94 €	-	139.162,94 €
8. DIVERS			
- Disponibilités	11.666,09 €	-	11.666,09 €
- Charges constatées d'avance	73 584,84 €	-	73 584,84 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	645.524,98 €	-	645.524,98 €

VALEUR TOTAL DE L'ACTIF APORTE : 645.524,98 €.

II - PASSIF PRIS EN CHARGE

La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE prendra en charge et acquittera, au lieu et place de la Société Scindée, l'intégralité du passif composant la branche d'activité apportée par cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications ci-dessus, le passif pris en charge par la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE comprend, au vu des comptes de la Société Scindée au 31 mars 2024 :

A. <u>DETTES D'EXPLOITATION</u>	Valeur nette
5. EMPRUNTS ET DETTES (ETABLISSEMENTS DE CREDIT)	-
6. AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN COURS	-
7. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	305.156,34 €
8. DETTES FISCALES ET SOCIALES	250.825,61 €
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	555.981,95 €
B. <u>DETTES DIVERSES</u>	Valeur nette
2. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	157.806,00 €
TOTAL DETTES DIVERSES	157.806,00 €

TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	713.787,95 €
---------------------------------------	---------------------

D'une manière générale, la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE prendra en charge la totalité du passif de la Société Scindée afférent à l'activité de cette dernière et non connu ou non prévisible, sans aucune exception ni réserve, y compris celui qui aurait été omis dans le passif sus-indiqué ou qui viendrait à apparaître ultérieurement.

VALEUR TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE : 713.787,95 €.

III - MONTANT DE L'ACTIF NET APORTE

Il résulte de ce qui précède :

- que le montant de l'actif apporté s'élève à la somme de.....	645.524,98 €
- que le montant du passif pris en charge s'élève à la somme de	713.787,95 €

- que l'actif net apporté s'élève à la somme de	<u>- 68.262,97 €</u>

L'actif net apporté s'élève en conséquence à -68.262,97 €.

IV - REMUNERATION DES APPORTS ET INSCRIPTION DANS LES COMPTES DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE AXESS ONLINE

C. REMUNERATION DES APPORTS

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3,II-3° du Code de commerce, et dans la mesure où la société AXESS GROUPE détient à ce jour la totalité des titres de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE et de la Société Scindée, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive des opérations de scission, il ne pourra être procédé à l'échange d'actions de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE contre les actions remises par la Société Scindée.

La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE ne créera donc aucune action nouvelle en rémunération des apports désignés ci-dessous et son capital demeurera inchangé. Dans ces conditions, il ne sera pas procédé au calcul d'un rapport d'échange, qui serait sans objet compte tenu de l'absence d'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE.

L'actif net recueilli par la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE sera inscrit au passif de celle-ci au compte « Report à nouveau ».

D. INSCRIPTION DANS LES COMPTES DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE AXESS ONLINE

En conséquence d'une scission sans échange de titres, la valeur brute et les éventuelles dépréciations des titres de la société Scindée sont ajoutées à la valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE, dans les comptes de la société AXESS GROUPE, qui détient l'intégralité des titres des Sociétés Scindée et Bénéficiaire AXESS SOFTWARE.

La valeur comptable brute des titres de la Société Scindée est répartie uniformément sur la valeur unitaire des titres de la Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE.

V - ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE reprendra les engagements hors bilan de la Société Scindée.

La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE sera substituée à la Société Scindée dans le bénéfice ou les obligations résultant ou pouvant résulter desdits engagements et chacune des Sociétés s'engage à faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

Il en sera de même en ce qui concerne tout engagement donné ou reçu depuis le 1^{er} avril 2024.

TROISIEME PARTIE

ENTREE EN JOUISSANCE DES BIENS ET AUX CONDITIONS GENERALES DE LA SCISSION

I - PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE - RÉTROACTIVITÉ

1°) Les Sociétés Bénéficiaires seront propriétaires et prendront possession des biens et droits apportés par la Société Scindée au titre de la présente scission, à compter de la Date de Réalisation.

2°) Jusqu'à la Date de Réalisation, la Société Scindée continuera de gérer lesdits biens et droits avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé ; spécialement, elle s'engage à ne pas aggraver ses charges de quelque manière que ce soit, sauf obligation légale, à ne prendre aucun engagement important relatif aux biens apportés, sans accord préalable des Société Bénéficiaires.

3°) De convention expresse, il est stipulé que les effets des apports rétroagiront au 1^{er} avril 2024, premier jour de l'exercice actuellement en cours des Sociétés Bénéficiaires. En conséquence, toutes les opérations actives et passives relatives aux biens et droits apportés faites depuis cette date seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques des Sociétés Bénéficiaires, comme si celles-ci étaient réellement entrées en jouissance de ces biens et droits au 1^{er} avril 2024.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, le produit de la réalisation de tous éléments d'actifs de la Société Scindée, tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques profiteront ou incomberont aux Sociétés Bénéficiaires qui acceptent dès maintenant de prendre, au jour où la remise en sera faite, les actifs et passifs de la Société Scindée qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} avril 2024.

La scission prenant rétroactivement effet le 1^{er} avril 2024, les résultats réalisés par la Société Scindée à compter de cette date seront englobés dans les résultats imposables des Sociétés Bénéficiaires.

II – DATE DE REALISATION

Les Sociétés Scindée et Bénéficiaires conviennent que l'opération de scission objet des présentes sera effective et deviendra définitive le 31 octobre 2024 et au plus tôt le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce.

La Société Scindée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la scission, à la Date de Réalisation.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission aux Sociétés Bénéficiaires de la totalité de l'actif et du passif de la Société Scindée.

III - CHARGES ET CONDITIONS

A. EN CE QUI CONCERNE LES SOCIETES BENEFICIAIRES

Le présent apport-scission est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes, que le représentant des Sociétés Bénéficiaires oblige celles-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1°) Les Société Bénéficiaires prendront les biens et droits à elles apportés dans l'état dans lesquels ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir élever aucune réclamation, ni réclamer aucune indemnité pour quelque cause que ce soit.

2°) Elles seront subrogées purement et simplement par le seul fait de la réalisation définitive des apports dans tous les droits et obligations de la Société Scindée, relativement aux biens apportés, le tout à leurs risques et périls.

3°) Elles acquitteront personnellement, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits, objet des apports ci-dessus.

4°) Elles se conformeront aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens et droits apportés, et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à leurs risques et périls.

5°) Les Sociétés Bénéficiaires seront subrogées, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Scindée à des tiers pour l'exploitation de son activité et des biens de la branche d'activité apportés.

Les Sociétés Bénéficiaires feront leur affaire personnelle, aux lieu et place de la Société Scindée, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à leur frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats, marchés, protocoles, conventions, polices d'assurances ou autres engagements quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Scindée antérieurement à la Date de Réalisation à raison de la propriété des actifs transmis ou pour les besoins de leur exploitation.

En particulier, les Sociétés Bénéficiaires seront substituées à la Société Scindée dans tous les droits et obligations découlant des crédits baux mobiliers et des baux commerciaux consentis à cette dernière avant la Date de Réalisation. En conséquence, elles paieront toutes les redevances et loyers, elles exécuteront toutes les clauses, conditions et obligations en résultant et ce, à compter de la Date de Réalisation.

Toutefois, au cas où la transmission de certains contrats serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément préalable d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, les Sociétés Bénéficiaires solliciteront, en temps utile, les accords ou décisions d'agrément nécessaires.

6°) Elles feront, le cas échéant, leur affaire personnelle de tout agrément nécessaire au transfert des droits sociaux compris dans les présents apports et de la mutation à leur nom des droits sociaux compris dans lesdits apports.

7°) Les Sociétés Bénéficiaires seront subrogées purement et simplement, à compter de la Date de Réalisation, dans tous les droits résultant des créances de la Société Scindée à l'encontre d'un tiers et,

spécialement, dans le bénéfice des actions, hypothèques, privilèges et inscriptions et autres garanties qui peuvent être attachées à ces créances.

8) Elles ne pourront exercer aucun recours contre la Société Scindée dans le cas d'insolvabilité de certains débiteurs.

9) Elles seront substituées à la Société Scindée dans tous litiges et dans toutes actions judiciaires existants, tant en demande qu'en défense, devant toutes juridictions.

10) Les Sociétés Bénéficiaires seront tenues à l'acquit du passif de la branche d'activité mis à leur charge, dans les termes et conditions où il est, et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créances pouvant exister, comme les sociétés sont tenues de le faire elles-mêmes.

11) Les Sociétés Bénéficiaires bénéficieront de toutes les diminutions des passifs pris en charge qui pourraient éventuellement se révéler.

Dans le cas où il se révélerait une augmentation des passifs pris en charge, les Sociétés Bénéficiaires supporteront seule, et seront tenues d'acquitter personnellement tous excédents de ces passifs, sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

12) Elles reprendront les engagements hors bilan de la Société Scindée, et seront substituée à cette dernière dans le bénéfice et les obligations pouvant résulter desdits engagements.

13) Chacune d'elles s'engage expressément à prendre en charge la totalité du personnel de la Société Scindée de la branche d'activité qui lui est apporté et sera substituée dans tous les droits et obligations de cette dernière, notamment par application des dispositions légales.

B. EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE SCINDEE

1°) Les présents apports sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit.

2°) La Société Scindée s'oblige à fournir aux Sociétés Bénéficiaires tous renseignements dont celles-ci pourraient avoir besoin, à leur donner toutes signatures et à leur apporter tous concours utiles pour leur assurer, vis-à-vis de quiconque, la transmission des biens et droits compris dans les apports, et l'entier effet des présentes.

Elle devra, notamment, à première réquisition des Sociétés Bénéficiaires, faire établir tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3°) La Société Scindée s'oblige à remettre et à livrer aux Sociétés Bénéficiaires, aussitôt après réalisation définitive du présent apport-scission, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4°) Elle s'oblige à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre aux Sociétés Bénéficiaires d'obtenir le transfert à leur profit et le maintien aux mêmes conditions, des prêts et avances consentis à la Société Scindée et plus généralement du passif pris en charge.

TROISIÈME PARTIE

I - DÉCLARATIONS

Monsieur Gilles TREHIOU, en sa qualité de Président de la société HFTN, elle-même Présidente de la société ARMEN, elle-même Présidente de la société AXESS GROUPE, elle-même Présidente de la Société Scindée, déclare ce qui suit :

- 1°) La Société Scindée n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire sous l'empire de la loi du 26 juillet 2005, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 ou de la loi du 10 juin 1994 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens.
- 2°) La Société Scindée n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens.
- 3°) Il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente scission.
- 4°) Les éléments de l'actif apporté au titre de la scission ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Scindée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

II - RÉGIME JURIDIQUE ET FISCAL DE LA SCISSION

A. REGIME JURIDIQUE

Les opérations de scission, objets du présent traité, sont soumises au régime juridique résultant des dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

B. REGIME FISCAL

DATE D'EFFET DE LA SCISSION

Les Sociétés Scindée et Bénéficiaires précisent, en tant que de besoin, que la présente scission aura, au plan comptable et fiscal, comme date d'effet le **1^{er} avril 2024**, date d'ouverture de l'exercice en cours des Sociétés Bénéficiaires.

Par conséquent, le résultat généré depuis le 1^{er} avril 2024 par l'exploitation de la Société Scindée sera englobé dans les résultats imposables des Sociétés Bénéficiaires.

En application de ce qui précède, les Sociétés Bénéficiaires prennent l'engagement de souscrire leur déclaration de résultats, au titre de l'exercice en cours, tant en raison de leur propre activité que de celle exercée par la Société Scindée depuis le 1^{er} avril 2024.

ENGAGEMENTS DECLARATIFS GENERAUX

Le représentant des Sociétés Scindée et Bénéficiaires oblige celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt

sur les sociétés comme de toutes impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente scission, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les Parties ont décidé de conférer à la scission un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} avril 2024.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Scindée seront englobés dans les résultats imposables des Sociétés Bénéficiaires.

Les Sociétés Scindée et Bénéficiaires sont des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente scission au régime fiscal de faveur prévu à les articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

A ce titre, chacune des Sociétés Bénéficiaires s'engagent expressément, pour la branche d'activité lui étant apportée, à respecter l'ensemble des engagements prévus à les articles 210 A et 210 B du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Scindée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de scission, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la Société Scindée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Scindée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Scindée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la scission le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Scindée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Scindée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Scindée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

Les Sociétés Bénéficiaires s'engagent par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à leur déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la scission et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quinquies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La Société Scindée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la Date de Réalisation, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Les soussignés constatent que la présente opération de scission constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les Sociétés Absorbée et Absorbante déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la présente opération de scission est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la scission et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société Absorbée si elle avait réalisé l'opération.

Chacune des Sociétés Bénéficiaires s'engage à vendre sous le régime de la TVA les valeurs d'exploitation reçues par elle en apport.

A raison des immobilisations comprises dans l'apport, et sous réserve de la reconduction de la doctrine administrative exprimée dans l'instruction du 22 février 1990 (3A.6.90), chacune des Sociétés Bénéficiaires d'un apport s'engage à opérer les régularisations de déductions prévues aux articles 207 bis, 210 et 215 de l'annexe II au Code général des impôts, dans les mêmes conditions que la Société Scindée aurait été tenue d'y procéder en l'absence d'apport. Elles feront part de cet engagement au service des impôts dont elles dépendent.

Les Sociétés Bénéficiaires pourront demander le remboursement du crédit de TVA déductible dont est titulaire la Société Scindée le cas échéant.

DROITS D'ENREGISTREMENT

La scission, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions des articles 816 et 817 du Code général des impôts.

En conséquence, la présente scission sera enregistrée gratuitement.

AUTRES IMPOTS ET TAXES

S'agissant des autres taxes et impôts, les Sociétés Bénéficiaires seront subrogées dans tous les droits et obligations de la Société Scindée et s'engagent à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondantes.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET TAXE D'APPRENTISSAGE

Les Sociétés Bénéficiaires seront subrogées dans tous les droits et obligations de la Société Scindée, au titre du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

OPERATIONS ANTERIEURES

Les Sociétés Bénéficiaires reprennent le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Scindée à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de scissions ou opérations assimilées soumises au régime des scissions, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière notamment d'impôt sur les sociétés, de droits d'enregistrement ou de taxe sur le chiffre d'affaires.

III - DISPOSITIONS DIVERSES

A. FORMALITES

Les Sociétés Bénéficiaires seront tenues, en règle générale, dès la réalisation définitive des apports, de remplir, à leur frais, dans les délais légaux, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission en leur faveur des biens qui leur ont été apportés.

Plus généralement, elles devront veiller à accomplir toute formalité auprès de toute autorité compétente, pour obtenir le transfert des droits et en assurer la publicité vis à vis des tiers, notamment relativement aux droits de propriété industrielle et intellectuelle.

B. REMISE DE TITRES

Il sera remis aux Sociétés Bénéficiaires, lors de la réalisation définitive des apports, la justification de la propriété des titres et tous contrats, archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

C. FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présents apports, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par les Sociétés Bénéficiaires, ainsi que leur représentant les y obligent.

D. POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Tous pouvoirs sont donnés à cet effet aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour faire, signer, déposer tous actes complémentaires, rectificatifs ou autres que rendraient nécessaires ou utiles lesdites formalités.

E. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile en leur siège social respectif.

F. AFFIRMATION DE SINCERITE

Chacun des soussignés affirme, sous sa responsabilité et les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de l'apport et du passif pris en charge.

G. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Chacune des Parties :

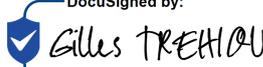
- reconnaît (a) avoir pris connaissance des conditions d'utilisation de la solution de signature électronique offerte par DocuSign et les avoir acceptées et (b) que le service proposé par DocuSign met en œuvre une signature électronique ;
- accepte que la signature électronique du traité par DocuSign correspond à un degré de fiabilité suffisant pour identifier son signataire et garantir son lien avec l'acte auquel sa signature est attachée et est établie et conservée de manière à satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil ;
- accepte que la copie électronique fournie par DocuSign de l'acte et de l'ensemble des informations y afférente permet de satisfaire aux exigences de durabilité et d'intégrité au sens des dispositions de l'article 1379 du Code civil ;
- accepte que l'horodatage de l'acte et des signatures électroniques, lui est opposable et que celui-ci fera foi entre les Parties ;
- accepte expressément que la signature électronique du traité par la plateforme DocuSign et que toute copie électronique ainsi réalisée sera valable et opposable à son égard et à l'égard des autres Parties à l'acte ;
- déclare et accepte que les dispositions qui précèdent constituent une convention de preuve conformément aux dispositions de l'article 1368 du Code civil.

Le présent traité est signé par chacune des Parties dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil) par l'Autorité de Certification « DocuSign », les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>.

Réputé fait à ALIXAN, le 27 septembre 2024

La Société Scindée
Monsieur Gilles TREHIOU

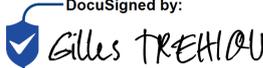
DocuSigned by:

3C5F3B67B51C408...

La Société Bénéficiaire AXESS SOFTWARE
Monsieur Gilles TREHIOU

DocuSigned by:

3C5F3B67B51C408...

La Société Bénéficiaire AXESS ONLINE
Monsieur Gilles TREHIOU

DocuSigned by:

3C5F3B67B51C408...

ANNEXE N°1

COMPTES CLOS AU 31 MARS 2024 DES SOCIETES SCINDEE ET BENEFICIAIRES

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/03/2024	Net Au 31/03/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	49 250	39 276	9 974	14 290
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 590		1 590	1 590
TOTAL (I)	50 840	39 276	11 564	15 880
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens	93 327		93 327	39 663
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 209 003	9 470	1 199 533	720 082
Autres	2 062 320		2 062 320	1 714 905
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	700 101		700 101	171 197
Charges constatées d'avance	471 699		471 699	201 533
TOTAL (II)	4 536 450	9 470	4 526 980	2 847 380
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	4 587 290	48 746	4 538 544	2 863 260

Bilan Passif

	Net Au 31/03/2024	Net Au 31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	40 000	40 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	4 000	4 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	1 168 026	1 408 956
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	395 279	-240 931
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 607 304	1 212 026
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	627	645
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 629	12 349
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 293 495	789 524
Dettes fiscales et sociales	692 376	373 895
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		550
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	924 113	474 271
TOTAL (III)	2 931 240	1 651 234
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	4 538 544	2 863 260
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2023 au 31/03/2024			Du 01/04/2022
	France	Exportation	Total	Au 31/03/2023
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 447 002	70 717	3 517 719	2 985 516
Chiffre d'affaires Net	3 447 002	70 717	3 517 719	2 985 516
Production stockée			53 664	-44 654
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				
Autres produits			15	62
		TOTAL (I)	3 571 397	2 940 924
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			1 889 275	2 089 867
Impôts, taxes et versements assimilés			40 607	8 683
Salaires et traitements			888 454	752 309
Charges sociales			361 630	335 735
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 316	5 239
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			1 020	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			93	712
		TOTAL (II)	3 185 395	3 192 546
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	386 002	-251 622
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			76 590	28 270
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			3 081	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)	79 671	28 270
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)		
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	79 671	28 270
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			465 673	-223 352

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/04/2023 Au 31/03/2024	Du 01/04/2022 Au 31/03/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	109	1 800
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	109	1 800
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 401	19 379
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	1 401	19 379
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 291	-17 579
Participations des salariés (IX)	12 189	
Impôts sur les bénéfices (X)	56 914	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 651 177	2 970 994
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 255 899	3 211 925
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	395 279	-240 931
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	76 590	26 270
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 4 538 544 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 395 279 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2023 au 31/03/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits caractéristiques

Aucun fait caractéristique n'est à signaler.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Changements comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables sur l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Stocks

Les produits mixtes, comprenant la licence et la maintenance, font l'objet d'un produit constaté d'avance pour la part de maintenance concernant l'exercice suivant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue selon la méthode ANC 2021 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.40%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	14	16
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	1	1
Ouvriers		
TOTAL	15	17

Commentaire

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 000	20.00000	40 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	2 000	20.00000	40 000

Commentaire

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
Engagements de départ en retraite	91 232
TOTAL	
	91 232

Commentaire

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaires : néant

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		5 253	
Mat. de transport		21 579	
Mat. de bureau et info., mobilier		22 419	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL		49 250	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		1 590	
TOTAL		1 590	
TOTAL GENERAL		50 840	

Cadre B	Diminutions Virement	Cession	Valeur brute des immc en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			5 253	
Mat. de transport			21 579	
Mat. de bureau et info., mobilier			22 419	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			49 250	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 590	
TOTAL			1 590	
TOTAL GENERAL			50 840	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice

	Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions - Sur sol propre					
: - Sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales, agencements et aménagements divers		5 253			5 253
Matériel de transport		7 289	4 316		11 605
Matériel de bureau et informatique, mobilier		22 419			22 419
Emballages récupérables et divers					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		34 960	4 316		39 276
TOTAL GÉNÉRAL		34 960	4 316		39 276

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Mode Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Mode Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et dvp.						
Fonds commercial						
Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions						
Inst. techniques, mat. et outillage industriels						
Inst. gales, agenc. et aménagements divers						
Matériel de transport						
Mat. de bur. et informat., mob.						
Emballages récup. et divers						
TOTAL						
Frais d'acqui. de titres de particip.						
TOTAL GÉNÉRAL						
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		
	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler					
	Primes de remboursement des obligations					
	Commentaires : néant					

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
Dépréciations					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	8 450	1 020			9 470
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
	8 450	1 020			9 470
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	8 450	1 020			9 470
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>					
		1 020			
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>					
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>					
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>					

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 590		1 590
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	11 364		11 364
Autres créances clients	1 197 639	1 197 639	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	94 802	94 802	
Taxe sur la valeur ajoutée	113 778	113 778	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	3 887	3 887	
Groupe et associés (2)	1 847 927	1 847 927	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	1 925	1 925	
Charges constatées d'avance	471 699	471 699	
	TOTAL	3 731 658	12 954

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	627	627		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 293 495	1 293 495		
Personnel et comptes rattachés	203 820	203 820		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	104 319	104 319		
Impôts sur les bénéfices	56 914	56 914		
Taxe sur la valeur ajoutée	317 571	317 571		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	9 752	9 752		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	924 113	924 113		
	TOTAL	2 910 611	2 910 611	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		54 126.00
Autres créances	5 812.12	2 018.89
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	2 044.79	
TOTAL	7 856.91	56 144.89

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		54 126.00
41810000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR		54 126.00
Autres créances	5 812.12	2 018.89
40980000 AVOIR A RECEVOIR	1 925.00	
44870000 PRODUITS À RECEVOIR	3 887.12	2 018.89
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	2 044.79	
51880000 INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	2 044.79	
TOTAL	7 856.91	56 144.89

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	627.28	645.48
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	673 800.99	408 213.74
Dettes fiscales et sociales	222 313.74	155 964.20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	896 742.01	564 823.42

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	627.28	645.48
51810000 INTÉRÊTS COURUS À PAYER		645.48
51860000 INTÉRÊTS COURUS À PAYER	627.28	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	673 800.99	408 213.74
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	8 748.61	25 778.35
40810500 GROUPE - FACTURES NON PARVENEUES	665 052.38	382 435.39
Dettes fiscales et sociales	222 313.74	155 964.20
42820000 DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS A PAYER	80 783.75	77 870.90
42821000 DETTES PROVISIONNÉES POUR RTT		6 765.41
42840000 DETTES PROVISIONNÉES POUR PARTICIPATION DES SALARIÉS	786.00	1 097.11
42850000 CSE FONCTIONNEL	833.67	437.75
42851000 CSE OEUVRES SOCIALES	2 814.82	
42860000 AUTRES CHARGES À PAYER	72 480.00	21 974.08
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS A PAYER	32 313.50	31 148.36
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	25 524.00	12 406.59
44860000 CHARGES À PAYER	6 778.00	4 264.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	896 742.01	564 823.42

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Produits d'exploitation	924 113	474 271
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	924 113	474 271

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Charges d'exploitation	471 699	201 533
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	471 699	201 533

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/03/2024	Net Au 31/03/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	121 549	116 976	4 573	4 855
Fonds commercial	420 639		420 639	420 639
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	1 752	1 752		
Autres immobilisations corporelles	2 149 188	1 435 744	713 445	619 231
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 640		1 640	1 640
TOTAL (I)	2 694 768	1 554 471	1 140 297	1 046 366
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	227 024		227 024	490 378
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 233 769	93 129	4 140 640	3 367 122
Autres	537 168		537 168	516 695
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instrument de Trésorerie				
Disponibilités	860 896		860 896	463 152
Charges constatées d'avance	261 145		261 145	295 526
TOTAL (II)	6 120 002	93 129	6 026 873	5 132 873
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	8 814 771	1 647 600	7 167 171	6 179 238

Bilan Passif

	Net Au 31/03/2024	Net Au 31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 150 000	150 000	150 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	15 000	15 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	1 190 039	1 089 109
Report à nouveau	227 789	227 789
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-27 483	100 930
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 555 345	1 582 829
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 024	1 199
Emprunts et dettes financières diverses	100 688	69 195
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	127 201	71 069
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 699 381	2 033 494
Dettes fiscales et sociales	1 531 804	1 240 395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	176 759	234 199
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	974 969	946 860
TOTAL (III)	5 611 825	4 596 410
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	7 167 171	6 179 238
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2023 au 31/03/2024			Du 01/04/2022 Au 31/03/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 269 623		1 269 623	2 125 324
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 904 665	6 597	7 911 262	6 205 760
Chiffre d'affaires Net	9 174 287	6 597	9 180 884	8 331 084
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			13 723	4 465
Autres produits			86	212
			TOTAL (I)	9 194 694
				8 335 761
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 681 962	2 220 298
Variation de stocks (marchandises)			263 354	-325 621
Achats de matières premières et autres approvisionnements				660
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			4 006 508	3 442 910
Impôts, taxes et versements assimilés			52 480	73 491
Salaires et traitements			2 228 174	2 009 535
Charges sociales			819 077	727 899
Dotations aux amortissements sur immobilisations			321 455	140 541
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			39 426	9 431
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			73	7 947
			TOTAL (II)	9 412 508
				8 307 090
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
			RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-217 814
				28 670
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			2 870	23 669
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			8 277	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			TOTAL (V)	11 147
				23 669
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 161	876
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
			TOTAL (VI)	3 161
				876
			RESULTAT FINANCIER (V - VI)	7 985
				22 793
			RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-209 829
				51 464

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/04/2023 Au 31/03/2024	Du 01/04/2022 Au 31/03/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	205 427	327 412
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	205 427	327 412
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	23 081	287 113
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	23 081	287 113
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	182 346	40 299
Participations des salariés (IX)		-9 167
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	9 411 267	8 686 842
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	9 438 751	8 585 913
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-27 483	100 930
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	13 781	
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	2 422	-11 400
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	2 870	23 669
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>	3 161	

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits caractéristiques

Participation groupe : Seules les sociétés bénéficiaires enregistrent la charge de participation. Les autres sociétés du groupe voient naître la charge à payer à leurs salariés par le biais du compte courant Axess Groupe.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06 relatif aux dispositions liées à l'amortissement des fonds commerciaux et à leur dépréciation dans les comptes sociaux ainsi qu'à l'affectation des malis techniques aux actifs sous-jacents, la société considère que les fonds commerciaux ne sont pas limités dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette des fonds commerciaux avec leur valeur vénale. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique à long terme, de la politique de développement commercial mené par le groupe depuis sa création dans le contexte économique actuel.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant, ce qui n'est pas le cas sur cet exercice.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Stocks

Les stocks sont valorisés suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite est calculé selon la recommandation ANC 2021 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.4%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	25	29
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	33	25
Ouvriers		
TOTAL	58	54

Commentaire

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	150.00000	150 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	1 000	150.00000	150 000

Commentaire

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
Engagements de départ en retraite	202 462
TOTAL	
	202 462

Commentaire

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaires : néant

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
HOLDING FAMILIALE TREHIOU NOALHAT - SIREN : 850607300 8 AVENUE DE LA GARE - 26300 ALIXAN	13 251 070	100.00

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	542 188		
TOTAL	542 188		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.	1 752		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	13 420		
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier	1 720 382		415 386
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	1 735 554		415 386
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 640		
TOTAL	1 640		
TOTAL GENERAL	2 279 382		415 386
Cadre B			
	Diminutions	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		542 188	
TOTAL		542 188	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencts. et aménagt. const			
Installations techniques, matériel et outillages ind.		1 752	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		13 420	
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier		2 135 768	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL		2 150 940	
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		1 640	
TOTAL		1 640	
TOTAL GENERAL		2 694 768	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice

	Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et développement					
Fonds commercial					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		116 694	282		116 976
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	116 694	282		116 976
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions - Sur sol propre					
: - Sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel		1 752			1 752
Installations générales, agencements et aménagements divers		4 762	1 394		6 156
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 109 808	319 779		1 429 587
Emballages récupérables et divers					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 116 323	321 173		1 437 495
	TOTAL GÉNÉRAL	1 233 017	321 455		1 554 471

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises		Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et dvp.						
Fonds commercial						
Autres postes d'immo. incorp.						
	TOTAL					
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agencés et aménag. des constructions						
Inst. techniques, mat. et outillage industriels						
Inst. gales, agenc. et aménagements divers						
Matériel de transport						
Mat. de bur. et informat., mob.						
Emballages récup. et divers						
	TOTAL					
Frais d'acqui. de titres de particip.						
	TOTAL GÉNÉRAL					
	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	
	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice		Augment. Dotations exercice aux amort. Montant net en fin d'exercice	

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglémentées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	64 376	39 426	10 673		93 129
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
	64 376	39 426	10 673		93 129
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
	64 376	39 426	10 673		93 129
		<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>	39 426	10 673	
		<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>			
		<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>			
		<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>			

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 640		1 640
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	170 888		170 888
Autres créances clients	4 062 881	4 062 881	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	96	96	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	22 816	22 816	
Taxe sur la valeur ajoutée	306 986	306 986	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	3 000	3 000	
Groupe et associés (2)	51 545	51 545	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	152 726	152 726	
Charges constatées d'avance	261 145	261 145	
	TOTAL	5 033 722	172 528

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	1 024	1 024		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 699 381	2 699 381		
Personnel et comptes rattachés	468 525	468 525		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243 511	243 511		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	799 121	799 121		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	20 648	20 648		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	100 688	100 688		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	176 759	176 759		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	974 969	974 969		
	TOTAL	5 484 625	5 484 625	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	-209 829	-45 586	-164 243
+ Résultat exceptionnel	182 346	45 586	136 760
- Participation des salariés			
	Résultat comptable	-27 483	-27 483

Commentaires : néant

Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

Accroissements et allégements	Montant	Impôt
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allégements		
Prov. non déductible année de dotation		
Total des déficits d'exploitation reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins values à long terme		
	TOTAL	

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 195 482.15	1 008 032.40
Autres créances	79 116.00	3 199.92
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	4 307.61	
TOTAL	2 278 905.76	1 011 232.32

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 195 482.15	1 008 032.40
41810500 GROUPE - FACTURES A ETABLIR	2 195 482.15	1 008 032.40
Autres créances	79 116.00	3 199.92
40980000 RABAIS, REMISES, RISTOURNES A OBTENIR	76 116.00	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	3 000.00	3 199.92
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	4 307.61	
51880000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	4 307.61	
TOTAL	2 278 905.76	1 011 232.32

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 024.31	1 198.86
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 738 985.89	572 674.36
Dettes fiscales et sociales	471 374.42	406 795.46
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 671.00	1 671.00
TOTAL	2 213 055.62	982 339.68

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 024.31	1 198.86
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	1 024.31	1 198.86
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 738 985.89	572 674.36
40810000 FACTURES NON PARVENUES	50 522.73	13 350.00
40810500 GROUPE - FACTURES NON PARVENUES	1 688 463.16	559 324.36
Dettes fiscales et sociales	471 374.42	406 795.46
42820000 DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	214 407.67	202 173.95
42821000 INDEMNITES ARTT A PAYER		11 446.15
42840000 PROV. PARTICIPATION SALARIES	2 447.00	3 313.20
42850000 CSE FONCTIONNEL	2 556.37	1 445.86
42851000 CSE OEUVRES SOCIALES	7 887.81	
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	106 750.00	48 170.04
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	85 763.07	80 869.58
43821000 CHARGES SOCIALES SUR ARTT		4 578.46
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	37 851.50	20 427.64
43864000 EFFORT CONSTRUCTION A PAYER		17 110.83
44860000 CHARGES A PAYER	13 711.00	17 259.75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 671.00	1 671.00
41980000 AVOIRS A AETABLIR	1 671.00	1 671.00
TOTAL	2 213 055.62	982 339.68

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Produits d'exploitation	974 969	946 860
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	974 969	946 860

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Charges d'exploitation	261 145	295 526
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	261 145	295 526

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffres d'affaires	France	Étranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Études			
Prestations de services	7 904 664	6 597	7 911 261
Ventes de marchandises	1 269 623		1 269 623
Produits des activités annexes			
	TOTAL	6 597	9 180 884

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/03/2024	Net Au 31/03/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	76 800	75 550	1 250	1 250
Concessions, brevets et droits similaires	4 508 231	3 300 069	1 208 162	801 258
Fonds commercial	5 641 893	273 441	5 368 451	5 368 451
Autres immobilisations incorporelles	18 150	3 150	15 000	15 000
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	856	856		
Autres immobilisations corporelles	240 844	238 533	2 311	3 770
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 650		22 650	23 419
TOTAL (I)	10 509 422	3 891 599	6 617 823	6 213 148
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	2 000		2 000	2 000
En cours de production de biens	43 320		43 320	81 146
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 377 958	116 226	2 261 733	2 158 984
Autres	5 134 873		5 134 873	3 683 912
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	13		13	13
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	3 077 730		3 077 730	1 776 478
Charges constatées d'avance	225 499		225 499	143 611
TOTAL (II)	10 861 392	116 226	10 745 167	7 846 144
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	21 370 814	4 007 825	17 362 990	14 059 292

Bilan Passif

		Net Au 31/03/2024	Net Au 31/03/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel dont versé :	573 000	573 000	573 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		1 021 220	1 021 220
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		57 300	57 300
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves		3 661 506	2 717 750
Report à nouveau		2 061 759	2 061 759
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 422 092	943 757
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	8 796 878	7 374 786
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		75 000	620 272
Provisions pour charges			
	TOTAL (II)	75 000	620 272
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 614	2 505
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		40 107	28 354
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 958 863	1 993 648
Dettes fiscales et sociales		2 809 444	1 856 981
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		207 046	211 993
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		1 474 039	1 970 753
	TOTAL (III)	8 491 112	6 064 234
Ecarts de conversion passif (IV)			
	TOTAL GENERAL (I à IV)	17 362 990	14 059 292
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2023 au 31/03/2024			Du 01/04/2022 Au 31/03/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	935 478		935 478	895 957
Production vendue de biens				
Production vendue de services	9 218 160	731 532	9 949 692	8 801 550
Chiffre d'affaires Net	10 153 639	731 532	10 885 171	9 697 507
Production stockée			-37 826	-102 670
Production immobilisée			687 097	506 489
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			558 109	31 304
Autres produits			237	427
		TOTAL (I)	12 092 787	10 133 057
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			304 330	339 467
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			3 951 869	3 191 771
Impôts, taxes et versements assimilés			137 626	124 467
Salaires et traitements			3 984 952	3 938 065
Charges sociales			1 484 109	1 477 094
Dotations aux amortissements sur immobilisations			281 652	159 718
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			32 573	22 351
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			50	39
		TOTAL (II)	10 177 162	9 252 972
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 915 625	880 084
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)			151 988	44 154
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			13 963	107
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)	165 951	44 261
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				1 560
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)		1 560
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	165 951	42 701
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	2 081 577	922 786

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/04/2023 Au 31/03/2024	Du 01/04/2022 Au 31/03/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	7 880	126 439
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	7 880	126 439
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	101 684	111 878
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	101 684	111 878
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-93 804	14 561
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	565 680	-6 410
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	12 266 618	10 303 757
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	10 844 526	9 360 000
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	1 422 092	943 757
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	7 880	
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	81 209	
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	151 988	44 154
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>		

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

La société a opté sur l'exercice au dispositif IP Box lui permettant de soumettre une partie de son résultat fiscal au taux réduit de 10%.

Participation groupe : Seules les sociétés bénéficiaires enregistrent la charge de participation. Les autres sociétés du groupe voient naître la charge à payer à leurs salariés par le biais du compte courant Axess Groupe.

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2019-202-2021. Le contrôle a donné lieu à un redressement de 505 k€. Une charge à payer a été enregistrée pour ce montant. Le contrôle fiscal était provisionné à hauteur de 545 k€. Une reprise de provision a été effectuée pour ce montant.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06 relatif aux dispositions liées à l'amortissement des fonds commerciaux et à leur dépréciation dans les comptes sociaux ainsi qu'à l'affectation des malis techniques aux actifs sous-jacents, la société considère que les fonds commerciaux ne sont pas limités dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette des fonds commerciaux avec leur valeur vénale. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique à long terme, de la politique de développement commercial mené par le groupe depuis sa création dans le contexte économique actuel.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant, ce qui n'est pas le cas sur cet exercice.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks de matières sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production.

Les produits mixtes, comprenant la licence et la maintenance, font l'objet d'un produit constaté d'avance pour la part de maintenance concernant l'exercice suivant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue selon la recommandation ANC 2021 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.40%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres	67	83
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	29	25
Ouvriers		
TOTAL	96	108

Commentaire

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	573 000	1.00000	573 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	573 000	1.00000	573 000

Commentaire

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Total		

Fonds commercial

	Montant
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	
Voir état annexe	
	TOTAL
	5 630 893

Commentaire

Dettes garanties par des sûretés réelles - Fonds commercial - Annexe

undefined

FONDS ALOG	46 000
FONDS AMIGEST	67 000
FONDS ACDC	220 000
FONDS CSF CONSULTANT	5 000
FONDS TURBO	15 245

Dettes garanties par des sûretés réelles - Fonds commercial - Annexe

undefined

FONDS S3A	416 149
FONDS AROBAS DSI	97 000
FONDS DATAFIRST	550 000
AUTRES FONDS	850 023
MALI FUSION ATY	395 829

Dettes garanties par des sûretés réelles - Fonds commercial - Annexe

undefined

MALI FUSION ASF	2 055 347
FONDS DEAL FORCE	10 000
FONDS PHENIX	893 300
FONDS AROBAS	10 000

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
H.F.T.N - 850607300 8 AVENUE DE LA GARE - 26300 ALIXAN	13 251 070	100.00

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations	
			Acquisitions créances virements	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	76 800			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 481 177			687 097
	TOTAL	9 557 977		687 097
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.	856			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	28 246			
Mat. de transport	56 500			
Mat. de bureau et info., mobilier	156 098			
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL	241 699		
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				23 419
	TOTAL	23 419		
	TOTAL GENERAL	9 823 095		687 097
Cadre B				
	Virement	Diminutions Cession	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalua. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			76 800	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			10 168 273	
	TOTAL		10 245 073	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.			856	
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			28 246	
Mat. de transport			56 500	
Mat. de bureau et info., mobilier			156 098	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL		241 699	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		769	22 650	
	TOTAL	769	22 650	
	TOTAL GENERAL	769	10 509 422	

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglémentées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglémentées					
	TOTAL I				
Risques et charges					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	620 272		545 272		75 000
	TOTAL II				
	620 272		545 272		75 000
Dépréciations					
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Immobilisations incorporelles	273 441				273 441
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	96 490	32 573	12 837		116 226
Autres provisions pour dépréciation					
	TOTAL III				
	369 931	32 573	12 837		389 667
	TOTAL GENERAL (I+II+III)				
	990 203	32 573	558 109		464 667
		<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>	32 573	558 109	
		<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>			
		<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>			
		<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>			

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	22 650		22 650
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	287 726		287 726
Autres créances clients	2 090 232	2 090 232	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 236	6 236	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 000	1 000	
Impôts sur les bénéfices	492 304	492 304	
Taxe sur la valeur ajoutée	661 626	661 626	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	2 874	2 874	
Groupe et associés (2)	3 955 498	3 955 498	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	15 335	15 335	
Charges constatées d'avance	225 499	225 499	
	TOTAL	7 450 604	310 376

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	1 614	1 614		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 958 863	3 958 863		
Personnel et comptes rattachés	830 159	830 159		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	452 044	452 044		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	980 111	980 111		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	547 129	547 129		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	207 046	207 046		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 474 039	1 474 039		
	TOTAL	8 451 005	8 451 005	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	2 081 577	574 722	1 506 855
+ Résultat exceptionnel	-93 804	-9 042	-84 762
- Participation des salariés			
Résultat comptable	1 987 772	565 680	1 422 092

Commentaires : Le crédit d'impôt est traité en résultat exceptionnel.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissements et allègements	Montant	Impôt
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Prov. non déductible année de dotation		
Total des déficits d'exploitation reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins values à long terme		
TOTAL		

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		30 262.68
Autres créances	3 874.00	1 658.04
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	3 874.00	31 920.72

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		30 262.68
41810000 CLIENTS - FACTURES A ÉTABLIR		30 262.68
Autres créances	3 874.00	1 658.04
43871000 PRODUITS A RECEVOIR	1 000.00	
44870000 ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	2 874.00	1 658.04
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	3 874.00	31 920.72

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 613.92	2 505.13
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 782 759.79	1 722 758.51
Dettes fiscales et sociales	1 336 342.51	601 936.01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 796.00	
TOTAL	5 192 512.22	2 327 199.65

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/03/2024	Exercice clos le 31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 613.92	2 505.13
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	1 613.92	2 505.13
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 782 759.79	1 722 758.51
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	84 331.61	36 355.75
40810500 GROUPE - FACTURES NON PAREVNUES	3 698 428.18	1 686 402.76
Dettes fiscales et sociales	1 336 342.51	601 936.01
42820000 DETTES PROVISIONNÉES CONGÉS PAYÉS	360 631.47	337 273.64
42821000 RTT A PAYER		22 952.21
42840000 DETTES PROVISIONNÉES POUR PARTICIPATION DES SALARIÉS AU...	4 165.00	5 901.07
42850000 CSE FONCTIONNEL	6 314.11	4 366.33
42851000 CSE OEUVRES SOCIALES	15 436.12	6 491.91
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	194 185.00	38 462.14
43820000 CHARGES SUR CONGÉS A PAYER	144 252.59	134 909.46
43821000 CHARGES SUR RTT A PAYER		9 180.88
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	74 463.47	21 319.62
43861100 AUTRES CHARGES SOCIALES A PAYER	833.00	
44860000 CHARGES A PAYER	536 061.75	21 078.75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 796.00	
41980000 RRR A ACCORD. AVR A ETABL	71 796.00	
TOTAL	5 192 512.22	2 327 199.65

Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/03/2024	31/03/2023
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	1 474 039	1 970 753
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	1 474 039	1 970 753
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	225 499	143 611
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	225 499	143 611

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
CLIENTS IRRECOUVRABLES		7 394
CONTROLE FISCAL	81 209	
INDEMNITES EXCEPTIONNELLES	12 000	
DIVERS PRODUITS ET CHARGES	956	486
PENALITES ET AMENDES	7 519	
	TOTAL	7 880

Commentaires : néant

Transfert de charges

Nature des transferts de charges	Montant
	Total

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffres d'affaires	France	Étranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Études			
Prestations de services	9 289 957	731 532	10 021 489
Ventes de marchandises	935 478		935 478
Produits des activités annexes			
	TOTAL	731 532	10 956 967